

PROCES-VERBAL de séance du conseil municipal du 20 novembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt novembre, à 18 H 15, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 13 novembre 2025, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil de la mairie de Loreux, sous la présidence de Monsieur Joël HÉRISSET, Maire.

Présents : M. BAUDOUIN Frédéric, M. BRETON Joël, Maire adjoint, M. HÉRISSET Joël, Maire, Mme RENÉ Annick, Mme MAYER Florence, Maire adjoint, M. RABIER Alexis, Mme ROSSETTO Nadia, M. TASD'HOMME Joël.

M. Alexis RABIER a été élu Secrétaire de séance.

Nombre de conseillers municipaux :	8
Nombre de conseillers présents :	8
Nombre de conseillers votants :	8

***Le Maire fait lecture du procès-verbal de la séance du 25 septembre 2025
approuvé à l'unanimité***

***Le rajoute d'un sujet à l'ordre du jour : Avance sur la participation
Communale de 2026 pour le SIVOS est approuvé à l'unanimité.***

AVANCE SUR LA PARTICIPATION COMMUNALE 2026 AU SIVOS DE LOREUX – MARCILLY EN GAULT – MILLANÇAY – VILLEHERVIERS

M. le Maire fait lecture de la délibération du Conseil syndical du SIVOS n°24-2025 du 13/11/2025 proposant aux quatre communes adhérentes de verser un acompte sur les participations communales de 2026 pour faire face aux paiements des premières dépenses de transport avant le vote du budget primitif 2026.

Pour la commune de LOREUX, l'avance fixée à 25% de la participation communale de 2025 s'élève donc à **4 096 €**.et sera demandée dès janvier 2026.

Après délibération, le Conseil municipal accepte le versement d'une avance de **4 096 €** pour le SIVOS de Loreux, Marcilly-en-Gault, Millançay et Villeherviers en janvier 2026.

Vote : pour : 8	contre : 0	abstention : 0
------------------------	-------------------	-----------------------

Décision modificative N°3 du budget primitif 2025

M. le Maire informe les membres présents qu'il est nécessaire de procéder à des modifications du budget primitif 2025.

En effet, il convient d'une part, d'intégrer les frais d'études comptabilisés au compte 203 aux comptes des travaux respectifs (opérations d'ordre) et d'autre part d'alimenter le compte 203 qui n'a pas de crédits suffisants pour régler une facture concernant la cession du droit d'utilisation des logiciels auprès du prestataire Berger-Levrault. Il propose les virements de crédits suivants :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-2135 Install. Générales, agencements, aménagements des constructions	0,00 €	4 146,00 €	0,00 €	0,00 €
D- 2181 : Installations générales, agencements et aménagements divers	0,00 e	1 680,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2188 : Autres immobilisations corporelles	0,00 €	1 152,72 €	0,00 €	0,00 €
R-203 : Autres immobilisations incorporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	6 978,72 €
Opérations patrimoniales	0,00 €	6 978,72 €	0,00 €	6 978,72 €
D-203: Frais études, recherche et dévelop et frais insertion	0,00 €	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2188 : autres immob corp	2 000 €	0,00 €	0,00 €	
Total investissement	2 000,00 €	8 978,72 €	0,00 €	6 978,72 €
Total général	6 978,72 €		6 978,72 €	

Après délibération, le Conseil municipal accepte, à l'unanimité les modifications du budget primitif 2025 du budget principal comme exposées ci-dessus.

Vote : pour : 8 contre : 0 abstention : 3

Révision des tarifs de la salle des animations et du barnum pour 2026

Après délibération, le Conseil municipal décide d'augmenter les tarifs de la salle des animations pour 2026 et d'autres matériels en location comme suit :

LOCATION DE LA SALLE GABRIEL PÉROTIN	EVENEMENT PONCTUEL	JOURNEE (en semaine)	WEEK END
	Sans les charges d'électricité		
Habitants hors commune	Arrhes : 48 € Solde : 112 € Total : 160 €	Arrhes : 78 € Solde : 182 € Total : 260 €	Arrhes : 126 € Solde : 294 € Total : 420 €
Habitants de LOREUX Réduction de 40 % du montant de location, valable 1 fois par an	Arrhes : 29 € Solde : 67 € Total : 96 €	Arrhes : 47 € Solde : 109 € Total : 156 €	Arrhes : 76 € Solde : 176 € Total : 252 €
ASSOCIATIONS LOREUSOISES (à but lucratif)	50 € PAR LOCATION		
Les dépenses électriques seront facturées à 0,30 € le kWh pour toutes les locations			

AUTRES MATERIELS EN LOCATION	MATERIEL AUDIO	VAISSELLE	TABLES ET CHAISES
Habitants hors commune	70 €	1,40 € par couvert	non concernés
Habitants de LOREUX Réduction de 40 % du montant de location valable 1 fois par an	42 €	0,84 € par couvert	1 € la table 0,75 € la chaise

AUTRE MATERIEL EN LOCATION	BARNUM
Avec location de la salle des animations pour les habitants hors commune	55 €
Habitants et associations de LOREUX	33 €

Vote : pour : 8 contre : 0 abstention : 0

TARIFS DES CONCESSIONS ET CAVURNES POUR 2026

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, pour l'année 2026, d'appliquer les montants comme suit :

Emplacement cimetière :

Durée	Tarifs
concession pour 15 ans (2m²)	120 €
concession pour 30 ans (2m²)	180 €
concession pour 50 ans (2m²)	275 €

Site cinéraire - emplacement caverne :

Le montant des caverne est maintenu à 500,00 € pour 2026. La durée des concessions des caverne est prévue pour 20 ans renouvelables au prix du tarif en vigueur au moment de l'échéance.

Vote : pour : 8 contre : 0 abstention : 0

LISTE DES BIENS MEUBLES IMPUTÉS EN INVESTISSEMENT EN 2026

L'arrêté du 26 octobre 2001 fixe à 500 € TTC le seuil en dessous duquel les biens meubles sont comptabilisés en section de fonctionnement.

Cependant, une liste des biens meubles constituant des immobilisations par nature, quelle que soit la valeur unitaire, est publiée en annexe de l'arrêté nommé ci-dessus. Cette liste peut être complétée, chaque année, par l'assemblée délibérante, sous réserve que ces biens revêtent un caractère de durabilité.

La liste des biens meubles constituant des immobilisations par nature devant faire l'objet d'une délibération cadre annuelle, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité de dresser la liste comme telle :

I. - Administration et services généraux

1. Mobilier : **Fauteuil ergonomique**

2. Ameublement : **Rideaux de scène**

3. Bureautique, informatique, monétique :

Matériel de bureau : **calculatrice, massicot**

Matériel informatique : **disque dur externe**

5. Communication :

Matériel d'exposition, d'affichage et de signalétique : **panneaux, plaquettes et vitrines d'affichage**

Matériel de téléphonie, télésurveillance et téléalarme : **téléphone, caméra de surveillance**

6. Entretien, nettoyage : **matériel d'entretien, aspirateur**

VI. – Hébergement, hôtellerie, restauration

2. Restauration :

Equipement de la salle des animations : **percolateur ; chaises ; tables**

VII. - Voirie et réseaux divers

1. Installations de voirie : **barrières, panneaux de signalisation**

2. Matériel de voirie : **matériel de salage...**

3. Eclairage public, électricité : **luminaires**

VIII. - Services techniques, atelier et garage

1. Atelier : **matériel électroportatif, casque**

2. Garage : **outillage divers**

Vote : pour : 8 contre : 0 abstention : 0

**Demande subvention auprès du SIDELC
pour le renouvellement et la création
d'installations d'éclairage public**

M. le Maire présente un devis de l'entreprise CITEOS de Salbris concernant le renouvellement et l'installation d'éclairage public de la route de la Gare. Le montant s'élève à 8 700 € HT.

Il informe l'assemblée que le Syndicat Intercommunal de Distribution d'Energie de Loir-et-Cher (SIDELC), peut attribuer une aide à hauteur de 40 % au titre des articles 2.1 – 2.3 de la délibération du SIDELC relative aux participations financières en matière d'éclairage public.

Après délibération, le Conseil municipal :

- Accepte de demander une subvention de **3 480 €** correspondant à 40 % du montant HT des travaux.

Vote : **pour : 8** **contre : 0** **abstention : 0**

Réhabilitation d'un logement communal – Rte de la Gare
Demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement
Des Territoires Ruraux 2026 (DETR)

M. le Maire présente un projet de réhabilitation d'un logement en cours d'acquisition dans le centre-bourg du village, situé route de la Gare.

Cette opération est éligible à la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux dans le cadre d'une « redynamisation des centres bourgs et des cœurs de villages ».

A ce titre, M. le Maire propose de solliciter auprès de l'Etat, une subvention à hauteur de 30 % des travaux pour un montant estimé au total à 115 461,80 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Autorise M. le Maire à faire une demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR 2026 à hauteur de **30 %** du montant estimé à **115 461,80 € HT**.
- Charge M. le Maire à inscrire la dépense des travaux sur le budget primitif 2026.

Vote : **pour : 8** **contre : 0** **abstention : 0**

Réhabilitation d'un logement communal – Rte de la Gare
Demande de subvention au titre de la Dotation Départementale
De la Solidarité Rurale 2026 (DDSR)

M. le Maire informe les membres présents de la possibilité de demander une subvention auprès du Département au titre de la Dotation Départementale de la Solidarité Rurale (DDSR) pour aider la commune à financer les travaux de réhabilitation du logement communal situé route de la Gare.

Le montant total des travaux s'élevant à 84 766,80 € HT, cela correspond à la tranche des dépenses (80 000 € à 99 999 €) qui donne droit au versement d'une somme de **22 000 €**.

Après délibération, le Conseil municipal :

- Autorise M. le Maire à solliciter une aide au titre de la DDSR 2026 auprès du Conseil départemental de Loir-et-Cher pour le financement de la réhabilitation d'un logement communal.
- Et à signer toutes les pièces liées à cette affaire.

Vote : **pour : 8** **contre : 0** **abstention : 0**

**Demande de subvention auprès de la Région
au titre du Contrat de Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais
Travaux d'isolation du logement communal rte de la Gare**

M. le Maire informe les membres présents qu'une étude énergétique a été réalisée au logement communal route de la Gare. L'audit énergétique précise qu'il est extrêmement non performant puisqu'il ne possède pas actuellement de moyen de chauffage. Le diagnostic de Performance Energétique évalue, après réalisation de travaux d'isolation, de classer ce logement de la catégorie G (passoire énergétique) en catégorie B.

Le rapport préconise des travaux d'isolation en vue de réduire les besoins en énergie et donc de réduire les consommations d'énergie. Les travaux visant à améliorer la performance énergétique est une opération éligible auprès de la Région dans le cadre du Contrat Régional de Solidarité Territoriale (CRST) par le biais du Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais.

Après délibération, le Conseil municipal :

- Autorise M. le Maire à déposer une demande de subvention auprès du Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais au titre du CRST. Le montant des travaux éligibles à cette subvention est de 33 357,20 € avec un taux de 60 %.
- Mandate M. le Maire à inscrire cette dépense en investissement sur le budget primitif 2026.

Vote : pour : 8 contre : 0 abstention : 0

**Demande de fonds de concours 2026 auprès de la CCRM
Pour des travaux de réhabilitation d'un logement communal
Route de la Gare**

M. le Maire informe les membres présents de la possibilité de demander une participation auprès de la Communauté de Communes du Romorantinais et du Monestois pour aider la commune à financer les travaux de réhabilitation d'un logement communal situé route de la Gare.

Il présente le plan de financement pour cette opération :

DEPENSES	MONTANTS HT
Achat de la maison+ frais	19 800 €
Etude thermique	895,00 €
Travaux d'aménagement	77 060,73 €
Aléas	7 706,07 €
	115 461,80 €

RECETTES	MONTANTS HT
DETR (Etat)	34 500,00 €
DSR (Conseil dépt)	22 000,00 €
CRST (Région – PVCR)	14 500,00 €
Fonds de concours (CCRM)	21 000,00 €
Reste à charge – Part communale	23 462,00 €
Total	115 461,80 €

Après délibération, le Conseil municipal :

- Accepte le plan de financement présenté ci-dessus
- Autorise M. le Maire à solliciter un fonds de concours auprès de la CCRM à hauteur de **21 000 €** et à signer toutes les pièces liées à cette affaire.

Vote : pour : 8 contre : 0 abstention : 0

**Demande de subvention pour
le 65^{ème} Tour du Loir-et-Cher
Etape du 18 avril 2026**

M. le Maire fait lecture d'un courrier de M. Didier Prévost, Vice-président délégué du Tour du Loir-et-Cher Sport Organisation, dans lequel il sollicite une autorisation de passage de la caravane publicitaire et de la course. Elle est accompagnée d'une demande de subvention d'organisation à hauteur de 0,15 € par habitant.

En effet, lors de la 4^{ème} étape, la commune de Loreux sera traversée par la course cycliste le samedi 18 avril 2026 vers 15 h 50.

Aussi, un plan de positionnement a été fourni pour préciser l'emplacement des quatre signaleurs qui seront postés aux intersections de rues concernées par le passage des coureurs cyclistes.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Autorise le passage du Tour du Loir-et-Cher sur la commune de Loreux le samedi 18 avril 2026.
- Accepte le versement d'une subvention de 35,10 € (0,15 € x 234) afin de participer aux frais d'organisation de la 4^{ème} étape du 65^{ème} Tour du Loir-et-Cher.

Vote : pour : 8 contre : 0 abstention : 0

**Demande de subvention exceptionnelle
de l'association « Chœur et Partage »
de Loreux**

M. le Maire fait lecture d'un courrier de Mme la Présidente de « Chœur et Partage » sollicitant, auprès du Conseil municipal, une subvention exceptionnelle pour aider son association à financer l'achat de matériel de sonorisation d'un montant de 639,17 € HT soit 767 € TTC, dans le but d'optimiser la qualité sonore des prestations

M. le Maire propose de verser la somme de 300 € au profit de la chorale de Loreux.

Après délibération, le Conseil municipal, M accepte de verser une subvention exceptionnelle de **300 €** à l'association « Chœur et Partage ».

Mme Nadia ROSSETTO et M. Joël BRETON, tous deux membres du bureau de l'association « Chœur et Partage » se sont abstenus au moment du vote.

Vote : pour : 6 contre : 0 abstention : 2

**Adhésion au Comité des
Œuvres Sociales du Blaisois**

VU la loi n°2007-209 du 19 février 2007 relative à la Fonction Publique Territoriale et notamment l'article 70, selon lequel « l'assemblée délibérante de chaque collectivité territoriale ou le conseil d'administration d'un établissement public local détermine le type des actions et le montant des dépenses qu'il entend engager pour la réalisation des prestations prévues à l'article 9 de la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, ainsi que leurs modalités de mise en oeuvre. » ;

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 et notamment l'article 9 selon lequel « l'Etat, les collectivités locales et leurs établissements publics peuvent confier à titre exclusif la gestion de tout ou partie des prestations dont bénéficient les agents à des organismes à but non lucratif ou à des associations nationales ou locales régies par la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association. » ;

CONSIDERANT que le COS du Blaisois- association loi 1901 à but non lucratif - est un organisme qui a pour objet l'amélioration des conditions de vie des personnels de la Fonction Publique Territoriale et de leurs familles en proposant à ses bénéficiaires un très large éventail d'avantages sociaux ;

Le Conseil municipal, après délibération :

- Approuve l'adhésion au Comité des Oeuvres Sociales (COS) du Blaisois à compter du 1er janvier 2026, en faveur d'une action sociale pour le personnel,
- Approuve le versement au COS du Blaisois d'une cotisation égale à 2,30 % de la masse salariale n-1,
- et accepte d'inscrire cette somme au Budget 2026, chapitre 012 - art 6470.

Vote : pour : 8 contre : 0 abstention : 0

Avenant n°1 à la convention de mise à disposition d'une secrétaire administrative pour le SIVOS

M. le Maire présente l'avenant n°1 à la convention de mise à disposition de Mme Odette LEVENT dans l'emploi de secrétaire administrative et financière au profit du SIVOS de Loreux, Marcilly-en-Gault, Millançay et Villeherviers.

Il est convenu de modifier la convention initiale comme suit :

ARTICLE 1 – Objet de l'avenant : modification de l'article 4 de la convention

*Le temps de mise à disposition de Mme Odette LEVENT, affectée dans les locaux de la mairie de LOREUX est modifié. Elle effectuera **8 heures de travail** par semaine pour les missions de secrétariat dévolues au profit du SIVOS à compter du **1^{er} décembre 2025**.*

Les autres articles ne sont pas modifiés.

Après délibération du Conseil municipal, M. le Maire est autorisé à signer l'avenant n°1 à la convention portant modification de l'article 4 comme précisé ci-dessus.

Vote : pour : 8 contre : 0 abstention : 0

Questions diverses

- **Eau et assainissement** : M. le Maire rappelle le transfert de ces compétences à la Communauté de Communes du Romorantinais et du Monestois depuis le 1^{er} janvier 2025. La CCRM a décidé d'appliquer le même prix de l'abonnement pour toutes les communes du territoire soit 85 € d'abonnement annuel pour l'eau potable et 95 € annuel pour l'assainissement collectif.
Les prix au m³ de l'eau et de l'assainissement seront lissés sur une dizaine d'années pour toutes les communes.
- **Marquages au sol** : L'entreprise SOLIGNE a réalisé les travaux de mise aux normes de la signalisation routière du centre-bourg selon les recommandations de l'Agence Technique Départementale. Les subventions accordées par l'Etat et le Département au titre des amendes de police couvrent cette dépense au taux maximum.
- **Etang communal** : La Fédération de Pêche de Loir-et-Cher a procédé à un nouvel empoissonnage d'environ 400 kg tanches et carpes.

- **Chalet de Noël** : Une nouvelle cabane a été installée près de l'église avec la boîte du Père Noël qui attend les lettres des enfants.
- **Vœux du Maire** : Samedi 10 janvier 2026 à 18h.

Fin de séance : 19 h 30

Le Maire,

Joël HÉRISSET



Le secrétaire de séance

A handwritten signature in black ink, which appears to be "Alexis RABIER".

Alexis RABIER